



*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Mercredi 17 février 2021

## Aménagement du centre-ville de Marseille : installation effective de la SPLA-IN

Ce mercredi 17 février s'est tenu à Marseille le deuxième Conseil d'administration de la Société Publique Locale d'Aménagement d'Intérêt National (SPLA-IN). David Ytier, Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence en charge du logement, de l'habitat et de la lutte contre l'habitat indigne a été élu Président de la SPLA-IN et Franck Caro, nommé Directeur général de la société (il était jusqu'alors Directeur général adjoint de l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay).

La réunion du Conseil d'administration de ce jour, a également permis d'installer les nouveaux représentants désignés par la Métropole et la Ville de Marseille, à la suite des élections municipales et métropolitaines.

Cette réunion vient confirmer la priorité, partagée par l'État, la Métropole Aix-Marseille-Provence, et la Ville de Marseille, autour du projet majeur et ambitieux qu'est le Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) du centre-ville de Marseille, afin d'accélérer la mise en œuvre des chantiers définis dans sa feuille de route.

Ce Conseil d'administration marque donc **une étape majeure** avec l'installation effective de la SPLA-IN, le lancement de la constitution de ses équipes, **le démarrage des premières phases pour les opérations d'aménagement**, en intégrant la participation des habitants, dans un cadre de gouvernance Ville de Marseille et Métropole renouvelée.

La priorité fixée à cette Société Publique d'Aménagement est d'intervenir sur les **quatre îlots identifiés comme prioritaires** dans le PPA, et plus largement sur l'ensemble du périmètre du PPA.

Inédit en France par son ampleur, le PPA, copiloté par la Ville de Marseille et la Métropole Aix-Marseille-Provence, définit un périmètre d'intervention de 1 000 hectares habités par 200 000 personnes et vise une transformation durable du centre-ville de Marseille à travers la lutte contre l'habitat indigne, la redynamisation économique, la mobilité apaisée, la mise en valeur du patrimoine, et l'amélioration du cadre de vie au bénéfice de ses habitants.

### Contact presse :

Préfet des Bouches-du-Rhône: [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)

Métropole Aix-Marseille-Provence : [presse@ampmetropole.fr](mailto:presse@ampmetropole.fr)

Ville de Marseille : [presse@marseille.fr](mailto:presse@marseille.fr)